



## Pension alimentaire et frais de scolarité

Par **alsace57**, le **28/08/2014** à **17:19**

bjr ,  
suis divorcé et j ai deux enfants dont je donne une pension alimentaire , mon ex femme me reclame la moitié des cartes de bus , la moitié des livres scolaires pour ma fille de 16 ans et la moitié de son ecole privé et la cantine . est ce normal ?

Par **cocotte1003**, le **28/08/2014** à **19:37**

Bonjour, vous ne devez payer que ce qui est inscrit sur le dernier jugement. Si le juge n'a rien précisé pour les frais scolaires, les livres.... vous n'etespas obligé de payer, c'est compris dans la pension, cordialement